

Résumé
Opinion de la Chambre des députés
Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au
Comité Économique
et Social Européen et au Comité des Régions
concernant la mise en œuvre du paquet «économie circulaire»:
solutions possibles pour les questions à l'interface entre les
textes législatifs relatifs aux
substances chimiques, aux produits et aux déchets
COM (2018) 32

Soutient la promotion d'un vaste débat au sein de l'Union sur la manière de traiter les principaux éléments identifiés à l'interface entre les textes législatifs relatifs aux produits chimiques, produits et déchets, dans le respect du principe de subsidiarité.

Estime que, pour une mise en œuvre efficace, les règles harmonisées devront tenir compte de la diversité des conditions socio-économiques locales et régionales ainsi que du cadre législatif et institutionnel des États membres afin d'éviter la duplication des tâches.

Recommande que les produits électroniques tels que les ordinateurs, les téléphones intelligents et autres similaires soient conçus de telle sorte que les composants présentant un risque élevé de toxicité soient facilement identifiables par ceux qui démontent les appareils et leurs prospectus inclure de telles informations.

Estime que, en ce qui concerne les déchets contenant des substances préoccupantes, une étape intermédiaire devrait être prévue pour les éliminer au lieu d'être recyclés.